





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-514**

Séance publique du

26 mars 2021

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210326- lmc1193106-DE-1-1
Date de signature : 01/04/21
Date de réception : jeudi 1 avril 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MAINTENANCE ET ASSISTANCE DES PRODUITS MICROFOCUS - DEMANDE
D'AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC**

Le 26 mars 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/03/21, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S FINANCE, NUMERIQUE ET
GESTION
Direction de la Commande Publique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2021

Nomenclature : 1.7
Actes speciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis VINCENT

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MAINTENANCE ET ASSISTANCE DES PRODUITS MICROFOCUS - DEMANDE
D'AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Une consultation relative à la maintenance et à l'assistance des produits Microfocus a été lancée en appel d'offres ouvert le 29 décembre 2020. La date limite de remise des offres était fixée au 1^{er} février 2021.

Le marché a pour objet des prestations de services visant à assurer la maintenance et l'assistance technique des produits Microfocus installés à la ville d'Aix-en-Provence. Ces produits constituent l'architecture de travail collaboratif à distance de la collectivité. Elle est constituée de plusieurs éléments indispensables, dont notamment :

- La messagerie Groupwise,
- Les outils GWAVA pour l'archivage et la restauration de la messagerie,
- Le gestionnaire d'impression Microfocus Iprint,
- Les logiciels collaboratifs Vibe et Filr,
- La suite Zenworks pour la gestion des postes de travail,
- La gestion des accès extranet, et des identités,
- Les produits de sécurité Identity Manager et Access Manager,
- La messagerie pour téléphones portables.

La durée du contrat est de 1 an à compter de sa date de notification, tacitement reconduit pour 3 périodes successives d'1 an. Il prend la forme d'un accord-cadre sans montant minimum ni maximum de commande, conclu avec un seul titulaire, sur la base d'un prix forfaitaire annuel et de prestations complémentaires sur bons de commande.

Les critères de sélection des offres et leur pondération ont été fixés comme suit :

- Prix des prestations sur 50 points
- Valeur technique sur 50 points

Au regard du rapport d'analyse des offres présenté en séance le 24 février 2021, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le contrat à la société ZENOP pour un montant forfaitaire annuel de 328 524 € TTC.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le contrat et tous les documents s'y rapportant, avec la société précitée ainsi que leurs éventuels avenants.

DL.2021-514 - MAINTENANCE ET ASSISTANCE DES PRODUITS MICROFOCUS -
DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

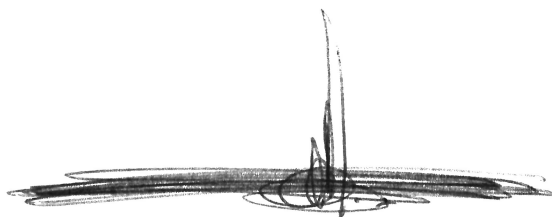
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Amandine Janer', written over a horizontal line. The signature is somewhat stylized and includes a vertical stroke that extends upwards.

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»